

N°2016-CA-22

- Membres théoriques :
17
- Membres en exercice :
17
- Membres présents :
12
- Pouvoirs :
4
- Votants :
16

**CONSEIL D'ADMINISTRATION
DU SERVICE DEPARTEMENTAL D'INCENDIE ET DE SECOURS
DE LA SEINE-MARITIME**

EXTRAIT DES DELIBERATIONS

AJUSTEMENT DES AUTORISATIONS DE PROGRAMME VOTEES

Le 17 juin 2016, le conseil d'administration du Service départemental d'incendie et de secours de la Seine-Maritime, convoqué le 03 juin 2016, s'est réuni à la direction départementale sous la présidence de Monsieur André GAUTIER.

Le quorum étant atteint (9 membres) avec 12 membres présents, l'assemblée peut valablement délibérer.

Étaient présents : Monsieur André GAUTIER, Président,

I. Membres du Conseil d'administration avec voix délibérative :

Titulaires

Mmes Sophie ALLAIS, Pierrette CANU, Florence DURANDE, Blandine LEFEBVRE,
MM. Sébastien TASSERIE, Bastien CORITON, Guillaume COUTEY, Didier REGNIER, Luc LEMONNIER, Philippe LEROY.

Suppléante

Mme Maria-Dolorès GAUTIER-HURTADO.

II. Membres avec voix consultative :

MM. le Colonel André BENKEMOUN, Directeur départemental, le Colonel Marc VITALBO, Directeur départemental adjoint, le Colonel Thierry SENEZ, le Commandant Hervé TESNIERE, le Commandant Luc TACONNET, le Caporal Thomas BRU, Dominique PROUST, Payeur départemental.

III. Membre de droit :

M. Jean-Marc MAGDA, Directeur de Cabinet.

IV. Pouvoirs :

M. Michel LEJEUNE à Mme Blandine LEFEBVRE,
Mme Florence THIBAudeau RAINOT à Mme Sophie ALLAIS,
Mme Agnès FIRMIN LE BODO à Monsieur Sébastien TASSERIE,
Mme Chantal COTTEREAU à Mme Florence DURANDE.

Étaient absents excusés :

Mme Agnès FIRMIN LE BODO, Florence THIBAudeau-RAINOT, Chantal COTTEREAU.
MM. Gérard JOUAN, Michel LEJEUNE, Jean-Pierre THEVENOT, le Capitaine Samuel PERDRIX – représenté, le Capitaine André HENRY, le Lieutenant Hervé PASQUIER.

Délibération affichée le :

et retirée de l'affichage le :

Délibération insérée au recueil des actes administratifs du mois :

Les ajustements proposés ont deux visées :

- actualiser l'échéancier en crédits de paiement (CP) de deux autorisations de programme (AP) liées à la politique immobilière pour tenir compte de l'avancée des travaux,
- ajuster le montant de l'AP dédiée à la refonte du système de gestion opérationnelle.

Ces propositions sont formulées dans la perspective d'une seconde décision modificative au budget 2016, objet d'un rapport dédié.

I – Autorisations de programme de la politique immobilière

Construction de l'état-major du groupement Ouest

Malgré le retard pris en début d'année du fait de la défaillance d'une entreprise et la relance d'une consultation s'agissant du lot « peinture », la réception des travaux est programmée courant juin 2016.

Il vous propose de prendre acte de cette échéance en ajustant en conséquence la répartition des crédits de paiement comme suit :

Intitulé	Montant global	Crédits de paiement		
		Crédits déjà consommés	2016	2017
Groupement Ouest	4 250 000,00	2 276 147,55	1 450 000,00	523 852,45
	4 250 000,00	2 276 147,55	1 872 337,00	101 515,45

Réhabilitation du Cis de Forges-les-Eaux

Au vu de l'avancée du chantier démarré en décembre dernier, le relissage de l'échéancier de l'AP dédiée est proposé dans l'optique d'une réception des travaux fin 2016, avec clôture administrative et financière de l'opération à l'issue de l'année de parfait achèvement.

Intitulé	Montant global	Crédits de paiement			
		Crédits déjà consommés	2016	2017	2018
CIS Forges-les-Eaux	520 000,00	39 819,87	249 000,00	224 000,00	7 180,13
	520 000,00	39 819,87	450 000,00	30 180,13	0,00

II – Autorisation de programme relative à la refonte du système de gestion opérationnelle

L'autorisation de programme (AP) relative à la refonte du système de gestion opérationnelle a été créée le 8 juillet 2015.

Le montant global de cette AP était basé sur des estimations faites à partir de diverses études et recherches, notamment auprès d'autres Sdis.

Les fourchettes estimatives étaient de 3 à 8 M€ et nos différentes démarches nous avaient démontré que l'enveloppe globale allait dépendre, de manière significative, du périmètre du projet et du niveau de fonctionnalité demandé au SGO.

Nous avons fait le choix de conduire ce projet dans le cadre d'une procédure de dialogue compétitif avec l'appui d'une assistance à la maîtrise d'ouvrage (AMO).

A ce titre, les différentes auditions et échanges avec les candidats ont permis de définir précisément le périmètre global du projet. En parallèle, l'AMO devait également affiner l'estimation financière durant toute la phase de dialogue. Cependant, les différentes estimations financières faites par l'AMO se sont montrées bien en deçà des premières offres reçues. En conséquence, et pour d'autres raisons, notamment la méthodologie employée lors de la phase d'analyse et d'expression des besoins, nous avons mis un terme à la prestation de l'AMO.

Les premières offres présentées au début du dialogue compétitif allaient de 6,5 M€ à 9 M€. Avant la remise des offres définitives, prévue le 20 juin, les montants avoisinaient les 5 à 6,5 M€ pour l'outil lui-même.

Afin de ne pas bloquer le déroulement du projet et considérant que les écarts entre les candidats vont être lissés lors de la transmission des dernières offres, nous proposons que la ligne dédiée au système d'alerte soit recalibrée à hauteur de 6,4 M€.

De plus, les travaux de réaménagement des locaux présentent un coût plus élevé que l'estimation en raison de difficultés apparues pendant le chantier. Ainsi, il est proposé de porter la ligne « infrastructures » à 1,1 M€.

Enfin, l'arrêt de la prestation de l'AMO conduit à réduire cette ligne à hauteur de 156 902€.

Considérant ces différents éléments, proposition est faite d'ajuster l'enveloppe de l'AP et son échéancier comme suit :

Avant ajustement :

Axes		Réalisé CP 2015	CP 2016	CP 2017	CP 2018	TOTAL TTC
AMO		17 613,60 €	50 000,00 €	80 000,00 €	52 386,40 €	200 000,00 €
Système d'alerte	Matériels		500 000,00 €	1 000 000,00 €		1 500 000,00 €
	Logiciels		750 000,00 €	1 000 000,00 €	750 000,00 €	2 500 000,00 €
	Prestations		300 000,00 €	700 000,00 €		1 000 000,00 €
Sous total Système d'alerte		- €	1 550 000,00 €	2 700 000,00 €	750 000,00 €	5 000 000,00 €
Infrastructures		- €	850 000,00 €	- €	- €	850 000,00 €
TOTAL GENERAL		17 613,60 €	2 450 000,00 €	2 780 000,00 €	802 386,40 €	6 050 000,00 €

Après ajustement :

Axes		Réalisé CP 2015	CP 2016	CP 2017	CP 2018	TOTAL TTC
AMO		17 613,60 €	25 484,40 €	- €	- €	43 098,00 €
Système d'alerte	Matériels	- €	500 000,00 €	1 175 000,00 €	- €	1 675 000,00 €
	Logiciels	- €	750 000,00 €	1 175 000,00 €	1 650 000,00 €	3 575 000,00 €
	Prestations	- €	300 000,00 €	850 000,00 €	- €	1 150 000,00 €
Sous total Système d'alerte		- €	1 550 000,00 €	3 200 000,00 €	1 650 000,00 €	6 400 000,00 €
Infrastructures		- €	874 515,60 €	225 484,40 €	- €	1 100 000,00 €
TOTAL GENERAL		17 613,60 €	2 450 000,00 €	3 425 484,40 €	1 650 000,00 €	7 543 098,00 €

*
**

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil d'administration adoptent à l'unanimité ce dossier.

Le président du conseil d'administration,



André GAUTIER

